

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Monsieur Delaisse Benoît demeurant Rue Clarisse 128 à 1400 Nivelles.

Le terrain concerné est situé Chemin de Louvranges, 93 à 1300 Wavre et cadastré division 2, section I n°80A2.

Le projet consiste en la construction d'une maison unifamiliale, et présente les caractéristiques suivantes :

- Un R+T, avec une hauteur sous corniche depuis le niveau moyen de la voirie de 8m75 environ ;
- Un volume à toiture en pente sur la partie gauche et un volume à toiture plate muni ponctuellement d'une toiture à double pente ; sur la partie droite ; un volume secondaire de liaison entre les deux volumes qui est à toiture plate ; tous les niveaux sous corniche et d'acrotères se situent à 8m75 depuis le niveau moyen de la voirie ;
- Le rez-de-chaussée du bâtiment se situe à 4m50 environ depuis le niveau de la voirie ; le projet présente un sous-sol qui se situe à 1m50 en hauteur par rapport à la voirie environ ; un escalier d'accès en béton préfabriqué se situe le long de la limite mitoyenne de droite pour accéder au bâtiment ;
- Pour les abords, des murs de soutènement en Béton de type "L" ainsi qu'une végétation tombante est prévue ; l'accès au garage est en pavés semi-perméables avec du gravier ; la terrasse située au R0 et située en hauteur par rapport à la voirie se situe en façade avant et est réalisée en pavés semi-perméables engazonnés ;
- Le bâtiment est composé d'une brique de parement de ton gris clair ; une toiture en ardoise naturelle de ton gris anthracite (RAL 7016) ; une porte de garage et des châssis en alu de ton gris anthracite/noir ;
- Une emprise au sol d'environ 259 m² ;
- Des emplacements de parkings (2 emplacements intérieurs et 2 emplacements extérieurs).

L'annonce de projet est réalisée sur base de l'article D.IV.40 du Code du Développement Territorial : les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation.

Le projet est en écart au permis d'urbanisation concernant les prescriptions suivantes :

- Le projet prévoit une modification sensible du relief du sol pour l'implantation du bâtiment ; le relief du sol hors bâti est conservé ;
- Le projet présente des toitures plates et non pas à versant de 30° minimum et 55° maximum et ne propose pas des matériaux en toiture en tuiles, ardoises naturelles ou artificielles de même format ;
- La surface bâtie du projet dépasse les 130m² de surface autorisée ;
- La hauteur moyenne sous corniche dépasse les 5m00 au-dessus du niveau du trottoir ;
- Le projet se situe à moins de 3M00 de la limite mitoyenne et sort de la zone de bâtisse autorisée.

La consultation du dossier pourra être organisée, uniquement sur rendez-vous, en adressant une demande par e-mail via l'adresse permisurbanisme@wavre.be.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 4 au 18 septembre 2026 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : permisurbanisme@wavre.be.

A Wavre, le 21 août 2026